Centre
de services scolaire
des Appalaches
Québec

ÉCOLE St-Nom de Jésus
Le plein air, c'est la classe !

DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE

Classe de 1re-2e année

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2025-2026

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **1 communication écrite et 3 bulletins** seront produits :

Communication #1 :

- Sera produite pour le 15 octobre 2025

Bulletin #1 :

- Sera produit pour le 20 novembre 202**5**

Bulletin #2 :

- Sera produit pour le 15 mars 2026

Bulletin #3 (final) :

- Sera produit avant le 10 juillet 2026

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences suivantes.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		**X**
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

Évaluation des apprentissages (1re-2e année du primaire)

Discipline	Compétence		Communication #1	Bulletin #1	Bulletin #2	Bulletin #3
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)		X	***	X	X
	Écrire (30 %)			***	X	X
	Communiquer oralement (20 %)			X		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)		X		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)			X	X	X
Anglais, langue seconde	Intéragir oralement en anglais (60 %)		X	X		X
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (40 %)				X	X
Musique (100%)			X		X	X
Art (100%)			X		X	X
Éducation physique et à la santé (100%)			X	X	X	X
CCQ (100%)					X	X

*** Un document synthèse sera produit pour que vous puissiez connaître l'évolution de votre enfant à la première étape pour français lecture et écriture. Le document sera complété par l'enseignante de votre enfant et remis avec le bulletin de la première étape.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

http://www.mels.gouv.qc.ca

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation…